

## « Les compétences-clés, un enjeu pour les entreprises comme les individus »

**Convaincues de l'intérêt que présentent la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des compétences-clés pour favoriser la performance des entreprises comme le développement de l'employabilité des salariés, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) et l'AGEFOS PME Rhône-Alpes ont décidé de poursuivre pour 3 ans leur partenariat en signant le 10 septembre 2014 un nouvel accord, en présence de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.**

Dans notre pays, 2,5 millions de personnes sont concernées par l'illettrisme. Bien qu'ayant été scolarisées en France, elles ont des difficultés de lecture, d'écriture et/ou de calcul. Au plan professionnel, ces difficultés constituent un frein dans l'accès à une qualification ou à l'entrée dans une formation professionnelle. Elles sont aussi un obstacle à la mobilité des salariés, à leur évolution dans l'emploi, tout autant qu'au développement des entreprises.

**Au plan national depuis plusieurs années, l'AGEFOS PME -l'OPCA interprofessionnel et interbranches des TPE-PME- et l'ANLCI ont fait de la maîtrise des compétences de base une priorité avec un engagement fort se traduisant par l'accompagnement annuel de plus de 10 000 salariés vers une formation.**

**Dans ce cadre et au niveau régional, l'AGEFOS PME Rhône-Alpes a pris en charge de 2011 à 2013, avec le concours financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, la formation aux compétences-clés de près de 5 400 personnes pour un coût global de 5,6 M€.**

C'est dans ce contexte et afin de poursuivre les efforts entrepris que l'ANLCI, représentée par Mme Marie-Thérèse GEFROY, Présidente et M. Hervé FERNANDEZ, Directeur et l'AGEFOS PME Rhône-Alpes, représentée par ses Président et Vice-Président, MM. Bruno MANDARA et Nicolas JIMENEZ, viennent de confirmer leur partenariat dans le cadre des "Premières journées nationales d'action contre l'illettrisme".

Ce nouvel accord signé en conclusion d'une conférence-débat au cours de laquelle le bilan de l'action d'AGEFOS PME Rhône-Alpes a été présenté, enrichi des témoignages de représentants d'entreprises, de salariés et d'organismes de formation aux compétences-clés, poursuit plusieurs objectifs :

- La mutualisation de moyens pour favoriser les formations aux savoirs de base, afin d'éviter le rejet sur le marché du travail des salariés ne les maîtrisant pas suffisamment, de développer l'accès à l'emploi des personnes en transition professionnelle et d'accompagner les TPE-PME à accroître leur compétitivité en développant les compétences de leurs salariés
- La sensibilisation des entreprises, des partenaires sociaux et des personnes cibles (salariés, demandeurs d'emploi) sur les possibilités de formation aux compétences de base via les dispositifs disponibles, et en particulier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, via le Compte Personnel de Formation
- La mise en place de formations collectives aux compétences de base sur les territoires
- Le développement de la qualité de l'offre de formation aux compétences-clés par une prise en compte accrue dans les apprentissages, des situations de travail des intéressés et des besoins concrets de leurs employeurs
- Enfin, la diffusion des "bonnes pratiques" identifiées.

**La signature de cet accord lance un nouveau défi pour les 3 années à venir : poursuivre la dédramatisation de la question de l'illettrisme qui demeure souvent un sujet-tabou, et surtout contribuer à sécuriser les parcours professionnels et à réduire les inégalités sociales par la formation.**

### Contacts presse :

PREFECTURE	Pascale Savey	04 72 61 65 27	pascale.savey@rhone.gouv.fr
PREFECTURE / SGAR	Anne Mességué	04 72 61 65 83	anne.messegue@rhone-alpes.pref.gouv.fr
AGEFOS PME	Alice Daval	04 26 68 40 32	adaval@agefos-pme.com
ANLCI	Virginie Lamontagne	04 37 37 18 72	virginie.lamontagne@anlci.fr



8 au 12 Sept. 2014 : « Premières journées nationales d'action contre l'illettrisme » organisées par l'ANLCI avec ses partenaires